

## Atelier santé ville de Pantin (Seine-Saint-Denis, Île-de-France)

### « Intégrer l'éducation pour la santé dans les parcours scolaires : l'investissement de la Ville et de l'Éducation nationale »

#### Objet du projet

Le service Santé de la ville de Pantin propose pour les enfants et jeunes scolarisés de l'école maternelle au collège un panel d'actions d'éducation pour la santé. Développées sous forme de parcours, ces actions sont portées par l'Atelier santé ville et son équipe d'agents de prévention. Le partenariat avec l'Éducation nationale est exemplaire et préfigure des écoles promotrices de santé.

**PROBLÉMATIQUE : Comment favoriser l'apprentissage de saines habitudes de vie auprès des plus jeunes ? Comment développer le partenariat entre Ville et Éducation nationale ?**

*[Mots-clés : Élève ; Hygiène de vie ; Partenariat & réseau ; Programmation locale]*

*[Axes stratégiques de la Charte d'Ottawa visés : Créer des environnements favorables à la santé ; Développer les aptitudes individuelles]*

#### Présentation de l'ASV

**Structure porteuse de l'ASV :** Commune de Pantin (pôle Prévention Santé Handicap)

**Co-financements de l'ASV :** DDCS, ARS, commune

**Ressources humaines :** 6 ETP (responsable du pôle, 2 agents de prévention santé, 1 infirmière chargée de la lutte contre le saturnisme, 2 chargés de mission vaccinations et santé bucco-dentaire) et un dentiste vacataire. La responsable du pôle assure la mission de coordinatrice ASV.

**Historique et contexte :** Pantin, commune limitrophe de Paris, située en Seine-Saint-Denis, compte 52 000 habitants, dont près de 50 % vit dans les trois quartiers de la politique de la ville (Les Courtilières-Pont de Pierre, Quatre Chemins, Sept Arpents-Stalingrad)

L'Atelier santé ville a été institué en 2005. Il est intégré au pôle Prévention Santé Handicap : ses six agents participent à développer la démarche ASV et appuient la coordonnatrice. Il faut noter que la ville de Pantin compte très peu d'associations traitant des questions de santé, d'où l'intérêt de disposer de compétences en animation au sein de l'équipe portant l'ASV. Celui-ci est essentiellement orienté vers la « promotion de comportements favorables à la santé auprès des enfants et des jeunes ». Il intervient à l'échelle de la ville, avec une attention particulière sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en cohérence avec les besoins de chaque territoire.

**Intégration dans la politique de la ville :** Pantin fait partie du [contrat de ville d'Est Ensemble \(2015-2020\)](#), dont l'une des orientations stratégiques est de renforcer la prévention, la promotion et l'accès à la santé.

**Autres dispositifs locaux en santé publique :** La responsable du pôle Prévention Santé Handicap coordonne également un Contrat local de santé (CLS). Le [CLS de Pantin \(2015-2017\)](#) comprend huit axes thématiques. L'ASV se concentre sur les actions de promotion de la santé auprès des publics en difficulté.

## Éléments-cadre du projet présenté

**Échelle d'intervention du projet :** ville, avec une attention particulière sur les quartiers en politique de la ville, par l'intermédiaire des établissements scolaires et des centres de loisirs

**Principaux partenaires du projet :** direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), écoles et collèges de la ville, centres de loisirs municipaux

**Public cible :** enfants, jeunes et parents

**Durée du projet :** actions partenariales avec la DSDEN depuis 2008

**Co-financements du projet :** ARS (8000€/an), État-contrat de ville (5000€/an) [Depuis 2016, conformément à la réforme de la politique de la ville de 2014, les crédits de la politique de la ville financent les actions se déroulant uniquement sur le temps péri-scolaire]

**Ressources humaines dédiées au projet :** 1,2 ETP agents de prévention santé + 0,15 ETP coordinatrice ASV

## Histoire du projet

### L'investissement de la ville dans l'éducation pour la santé auprès des établissements scolaires depuis 30 ans

Depuis 1985, la ville de Pantin a développé une politique de prévention de la santé bucco-dentaire. En partenariat avec la mission bucco-dentaire du département, la municipalité avait créé des postes d'agents d'animation, dont les missions principales étaient le dépistage et la prévention à travers des actions menées dans les écoles. Petit à petit, le champ des thématiques abordées s'est élargi, à la demande des enseignants, infirmières scolaires et directeurs d'établissement : nutrition, sommeil, hygiène,...

Parallèlement, les différents diagnostics locaux de santé (réalisés par le pôle Prévention Santé Handicap et l'Atelier santé ville) ont préconisé de développer des actions de promotion de la santé de proximité adaptées selon les âges. Plus particulièrement, il s'agit de promouvoir les comportements favorables à la santé auprès des enfants, des jeunes et leurs parents, dans les quartiers de la politique de la ville. Cet enjeu fait l'objet d'une fiche-action dans le Contrat local de santé et a justifié le renforcement des actions développées en partenariat avec l'Éducation nationale.

Le pôle Prévention Santé Handicap n'est pas le seul service municipal à proposer des activités éducatives auprès des établissements scolaires. Le service municipal à la culture, notamment, proposait des actions. En 2008, l'Inspection académique, devenue depuis la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), le service municipal à la culture et son élu se sont rapprochés afin de cordonner l'ensemble de l'offre proposée par la ville au sein des écoles. Avant un partenariat institutionnel, c'est une rencontre entre trois personnes désireuses de travailler ensemble et de créer des synergies. Une convention lie la ville, l'Académie de Créteil et la DSDEN. Depuis, les activités éducatives mises en œuvre par les différents services de la ville (culture, santé, développement durable, ...) sont répertoriées, chaque année, dans un « portail des actions éducatives à l'école », sorte de catalogue d'actions destiné aux enseignants ([ce portail est feuilletable en ligne](#)).

L'éditorial de ce portail pour l'année scolaire 2014/2015, co-signé par Bertrand Kern, maire de Pantin et Brigitte Bertin, inspectrice de l'Éducation nationale, s'adresse aux enseignants et exprime l'ambition du partenariat :

« La Ville de Pantin, en partenariat avec l'Éducation nationale, donne à vos élèves la possibilité de bénéficier d'actions culturelles et éducatives pendant le temps scolaire.

Ces actions, sous forme de parcours, correspondent à la volonté commune d'offrir aux jeunes Pantinois une formation sensible et intellectuelle structurante, qui participe au développement de la curiosité de chacun, engage la classe dans une dynamique de projet et mise sur l'ouverture, le questionnement et l'échange comme facteur de réussite scolaire. [...]

À travers ce portail (dont l'offre, depuis 7 ans, ne cesse de s'étoffer), la Ville et l'Éducation nationale affirment la commune ambition de mettre en œuvre un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent, au service des élèves de Pantin. [...]

Le succès de ces actions repose sur la complémentarité professionnelle entre l'intervenant et l'enseignant ; reste de la responsabilité de ce dernier d'en concevoir les conditions pédagogiques et didactiques afin que ces expériences singulières s'inscrivent pleinement dans la vie et les perspectives d'apprentissage de la classe. Et avec votre concours, que ces parcours éducatifs participent de la construction d'une école publique déterminée à permettre l'épanouissement personnel et l'émancipation de tous ses élèves. »

Le partenariat entre la ville et l'Éducation nationale n'est pas original en soi (les collectivités territoriales sont des partenaires classiques de l'école publique), mais son ampleur à Pantin est exemplaire, d'après l'inspecteur en charge du territoire de Pantin. Une des plus-values de ce partenariat est de reposer sur un « rapport horizontal » : chacune des parties comprend les attentes de l'autre : d'une part, la volonté de la ville de renforcer les aptitudes individuelles des enfants et des jeunes et répondre aux besoins des enseignants ; d'autre part, les préoccupations de l'Éducation nationale d'intégrer ces activités dans le cadre scolaire (apporter une plus-value aux programmes) et proposer une offre équitable entre les établissements. D'après les acteurs en place, cela repose beaucoup sur une rencontre entre des personnes qui portent un objectif commun et sont ouverts à la collaboration. Ainsi, une relation de confiance s'est instaurée entre la responsable du pôle Prévention Santé Handicap et le coordonnateur du réseau d'éducation prioritaire (REP) de la DSDEN. Ce contexte favorable perdure depuis 2008, d'autant plus facilement que les équipes sont stables.

### **Vers un parcours coordonné d'éducation pour la santé**

L'objectif premier des agents de prévention santé est de rendre l'enfant acteur de sa santé. Les premières années, les interventions étaient ponctuelles, à la suite d'une demande d'un enseignant, sans stratégie clairement définie d'organisation des actions dans l'espace et dans le temps. À partir de 2013, suite à l'expérimentation d'un nouveau format dans une école, la ville a réorienté et organisé son offre sous forme de parcours éducatifs. Ainsi, dans un « parcours santé », un même groupe d'élèves suit différentes interventions sur un ou plusieurs thèmes. Les thèmes sont choisis selon les besoins repérés par l'enseignant ou le service de santé scolaire : les infirmières scolaires participent à l'alerte sur des thématiques particulières et peuvent être relais entre les agents de prévention et l'établissement scolaire.

Par conséquent, moins d'enfants sont touchés chaque année, mais l'approche est plus qualitative, puisque les actions prennent plus de sens si l'apprentissage s'inscrit sur la durée. Non seulement les

intervenants retrouvent une même classe trois fois dans une année scolaire ; mais cela permet également à l'enseignant de poursuivre les apprentissages ou de les préparer en amont.

### ***Auprès des écoles maternelles et primaires***

Le pôle Prévention Santé Handicap propose, pour 2014/2015, trois parcours de promotion et prévention primaire de la santé ([consulter l'extrait du Portail des actions éducatives consacré à la santé](#)) :

- Ma santé j'y tiens !* Parcours à l'école maternelle et élémentaire : les thèmes proposés sont l'hygiène bucco-dentaire, la nutrition, l'hygiène corporelle, le sommeil et les risques du tabac (réservé aux classes de CM2) ;
- Projet d'éducation à la santé en milieu scolaire ;
- Dépistage bucco-dentaire (carieux et orthodontaire).

Dans le parcours *Ma santé j'y tiens*, l'agent de prévention a un rôle d'opérateur : il mène les interventions selon un format prédéfini, même si des ajustements sont faits en fonction des demandes de l'enseignant. Les interventions sont différentes selon l'âge des élèves : l'expérience des agents de prévention joue un rôle important, puisqu'ils savent adapter leur message et la manière de le transmettre.

Pour aider les enseignants à s'approprier les messages et les réinvestir dans le quotidien de la classe, les agents de prévention laissent, à l'issue de leur intervention, une pochette contenant des supports utiles et des brochures destinées aux enfants.

Dans le cadre d'un Projet d'éducation à la santé, l'agent de prévention a un rôle d'accompagnateur : le projet est co-construit entre le service de la ville, la direction de l'école et les enseignants. Le projet ne concerne pas une classe, mais l'ensemble de l'école. En 2015, une école de 18 classes a développé un projet autour du goûter équilibré. Cela demande plusieurs réunions d'organisation pour construire le programme et préparer des demandes de financement : l'agent de prévention santé apporte alors une aide à la méthodologie de projet.

Chaque année, le portail des actions éducatives est présenté en septembre à l'ensemble des enseignants. S'ils souhaitent que leur classe bénéficie d'une action, ils sont invités à formuler trois vœux. La DSDEN a instauré des règles d'égalité (toutes les écoles peuvent bénéficier de l'offre) et gère les inscriptions en fonction de critères comme l'égalité d'accès entre enseignants, l'appartenance de l'établissement à un réseau d'éducation prioritaire, le renouvellement d'un parcours, ...

Ces différentes activités sont également expérimentées dans les centres de loisirs, lors des vacances scolaires ou des pauses méridiennes.

### ***Auprès des collèges***

Dans les collèges, les thèmes traités sont principalement l'alcool, le tabac/chicha, le cannabis, les IST dont le SIDA, la nutrition et le sommeil. En principe, toutes les classes d'un même niveau bénéficient de la même intervention par souci d'égalité. C'est pourquoi les interventions prennent la forme d'un forum santé : lors d'un forum, les animateurs sont présents dans l'établissement pendant deux à trois

jours consécutifs et des groupes de collégiens se relaient pour assister aux interventions (classiques ou plus interactives sous forme de jeux). L'organisation de ces actions étant plus conséquente, elles sont moins fréquentes que dans celles menées dans les écoles maternelles et primaires. En 2014-2015, 5 actions ont été menées auprès des 12-16 ans, contre 93 auprès des 3-11 ans.

### ***Hors les murs***

À l'occasion des 30 ans de la prévention bucco-dentaire, en 2015, le pôle Prévention Santé Handicap a organisé un forum sur la santé bucco-dentaire, installé pendant deux semaines dans une bibliothèque municipale.

Toujours avec une approche ludique, les stands proposaient des jeux et apportaient des connaissances adaptées à tous les âges. Le forum était réservé aux écoles et centres de loisirs pendant certains créneaux horaires et ouvert à tous les mercredi après-midi et samedi. Le format a rencontré du succès et est parvenu à attirer un public adulte. Le rapport d'activité 2015 du pôle Prévention Santé Handicap souligne que *« les parents ont particulièrement apprécié la formule du forum où ils trouvent à la fois de l'information, notamment sous forme d'exposition et de jeux éducatifs pour leurs enfants. Ils peuvent jouer avec leurs enfants et les sensibiliser autrement qu'à la maison ou bien les laisser jouer et se renseigner en posant des questions sur le thème avec l'équipe du pôle Prévention Santé Handicap »*.

En 2016, un nouveau forum a été installé au Point information jeunesse, pendant deux semaines, sur les thématiques jeunesse. Ce nouveau format a vocation à être renouvelé annuellement.





### La démarche Atelier santé ville : entre coordonnateur et opérateur

L'ASV, démarche portée par la responsable du pôle Prévention Santé Handicap et les agents de prévention santé, a un rôle de coordonnateur local, mais aussi d'opérateur des actions d'éducation à la santé auprès des enfants et des jeunes. Ce cumul des fonctions n'est possible que si une équipe d'agents de santé assiste la responsable du pôle qui est également coordonnatrice ASV et référente CLS. En effet, le pôle assume une grande part de l'animation des actions et leur préparation en créant des outils et jeux supports.

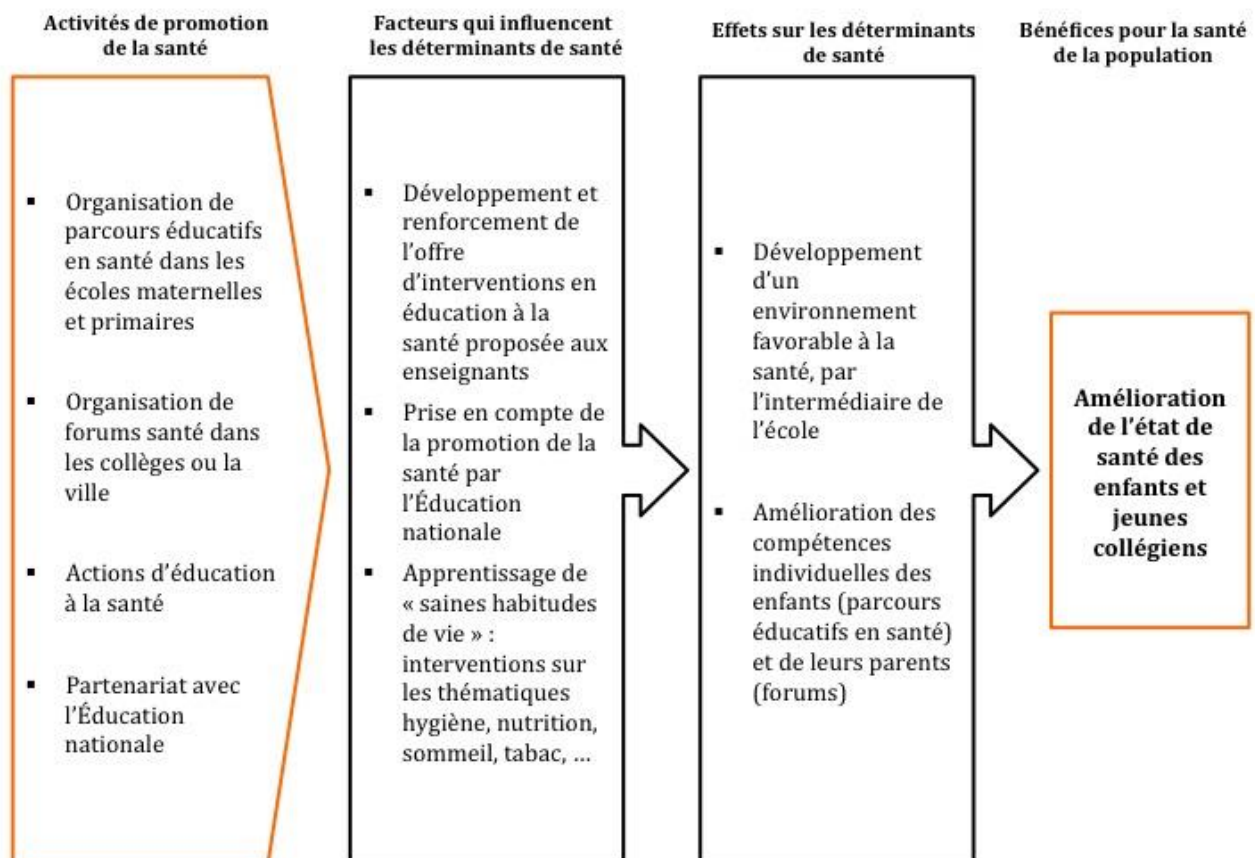
Du point de vue de l'école, les intervenants extérieurs apportent des connaissances que n'ont pas nécessairement les enseignants et un « *nouveau souffle dans la classe* », comme l'explique une enseignante de classe préparatoire. Le rôle de l'enseignant et celui de l'intervenant extérieur s'articulent, d'autant plus lorsqu'il s'agit de parler de santé. Les parcours santé ou projet d'éducation à la santé « donnent du champ à l'apprentissage » et viennent apporter une valeur ajoutée aux programmes scolaires, d'après le coordonnateur REP en charge du suivi de ce projet à la DSDEN.

### Résultats

- En 2014-2015, plus de 6500 personnes sensibilisées par le pôle Prévention Santé Handicap, dont 70 % vivent en quartier politique de la ville (environ 2000 enfants de 0-3 ans, 2300 enfants de 7-11 ans, 275 jeunes de 12-16 ans et quelques centaines de parents + 2000 enfants suivis pour le dépistage bucco-dentaire).

- En 2014-2015, 120 actions menées, représentant 280 interventions du pôle Prévention Santé Handicap (un même groupe est vu de 2 à 3 fois pour une action).
- Augmentation des demandes d'interventions au fil des années (aujourd'hui, la demande des établissements scolaires et centres de loisirs est supérieure aux possibilités d'animation de l'ASV).
- Un partenariat pérenne et solide entre la ville et l'Éducation nationale.
- Des messages d'éducation à la santé non-normatifs transmis avec des formats ludiques.
- Une appropriation des outils et jeux par les professionnels difficile à évaluer.

### **Synthèse des résultats, à partir de l'outil de catégorisation des résultats (réalisation : PnrASV)**



### **Perspectives**

Le pôle Prévention Santé Handicap souhaite privilégier les projets co-construits afin de développer l'appropriation des questions de santé par les personnels éducatifs, et les forums hors établissements scolaires pour attirer un public plus large (notamment les parents).

La création des Parcours éducatifs en santé (PES) par la loi de santé de janvier 2016 ne devrait pas impacter directement le territoire de Pantin, puisque le partenariat entre l'Éducation nationale et la ville est en quelque sorte précurseur des PES. Les réflexions seront dans un premier temps menées au sein de l'Éducation nationale à partir de la rentrée 2016.

## Bonnes pratiques

- Un partenariat pérenne entre les services municipaux et l'Éducation nationale, *via* la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN): construction d'une relation de confiance et sans rapport hiérarchique.
- Une rencontre et une convergence entre plusieurs volontés individuelles des services municipaux et de la DSDEN : compréhension mutuelle et investissement dans une relation partenariale.
- Une co-construction de la programmation entre les services municipaux et la DSDEN.
- Une connaissance des ressources et professionnels locaux, facilitée par la présence de la coordinatrice depuis 10 ans.
- Un accompagnement par une équipe d'animateurs expérimentés et développant des approches ludiques.

## Ressources bibliographiques

- UIPES, *Promouvoir la santé à l'école. Des preuves à l'action* ([téléchargeable en ligne](#))
- UIPES, *Vers des écoles promotrices de santé : lignes directrices pour la promotion de la santé à l'école* ([téléchargeable en ligne](#))

## Outils créés

Les agents de prévention santé de la Ville de Pantin ont créé de nombreux jeux et des brochures pour chacun de leurs thèmes d'intervention. Ces jeux peuvent être reproduits facilement.

## Comment s'approprier cette expérience ?

Les écoles sont un espace privilégié pour travailler l'éducation à la santé et développer des comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge. De manière générale, et dans de nombreux pays, la promotion de la santé en milieu scolaire a fait les preuves de son intérêt. Le partenariat entre l'Éducation nationale et la ville de Pantin démontre la possibilité de créer des synergies entre cadre scolaire et interventions des collectivités territoriales.

La réforme récente créant les parcours éducatifs en santé devrait enclencher des réflexions plus poussées au sein de l'Éducation nationale sur son rôle dans la promotion de la santé.

## Contact

Isabelle GRANGER, Responsable du pôle Prévention Santé Handicap, Ville de Pantin

[i.granger@ville-pantin.fr](mailto:i.granger@ville-pantin.fr)

01 49 15 38 40

Récit rédigé, en juin 2016, par la PnrASV, suite à des échanges avec Isabelle Granger, *responsable du Pôle Prévention Santé Handicap*, Cyrille Ramos, *agent de prévention santé*, Pascal Lahet, *coordonnateur du Réseau d'éducation prioritaire à la DSDEN*, et Marina Sécheresse, *enseignante dans une école élémentaire*.